

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

« Support libellé en euros » proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie multisupport « Patrimoine Expansion »

**Assureur et initiateur du produit :** IMPERIO Assurances et Capitalisation S. A. Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 32.300.047 Euros - RCS Nanterre 351 392 543 0069 - Siège social : 18/20, rue Clément Bayard - 92300 Levallois-Perret  
Site internet : [www.imperio.fr](http://www.imperio.fr). Appelez le 01 41 27 75 75 pour de plus amples informations.

**Organisme de contrôle :** Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**Date de dernière révision du Document d'Informations Spécifiques :** 15 mai 2020

## ➤ En quoi consiste ce produit ?

### Type

Le « Support libellé en euro » est un support d'investissement offrant une garantie en capital au moins égale aux sommes investies nettes de frais. Le « Support libellé en euro » est un support cantonné au sein de l'actif général d'IMPÉRIO représentatif des engagements d'IMPÉRIO vis-à-vis de ses assurés.

Ce Support est accessible dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance vie multisupport « Patrimoine Expansion ».

### Objectifs

La stratégie d'investissement du Support libellé en euros correspond à une gestion majoritairement obligataire, dans le respect des normes du Code des Assurances.

L'objectif du « Support libellé en euro » est de permettre au Souscripteur de bénéficier :

- d'une garantie en capital sur les sommes investies sur ce support, nettes de frais de gestion au titre du Support et brute de prélèvements sociaux et fiscaux et nettes des éventuelles avances et intérêts non remboursés ;
- d'une valorisation régulière de l'épargne nette investie ;
- d'un taux minimum garanti fixé en début de chaque année civile, valable jusqu'au 31 décembre de l'année (l'épargne disponible sur le Support est revalorisée chaque vendredi et actualisée le mercredi suivant) et
- le cas échéant, d'une participation aux bénéfices au titre des produits financiers des contrats d'assurance vie de même nature, qui est déterminée par IMPÉRIO à chaque début d'année et attribuée avec effet rétroactif au 31 décembre de l'année civile antérieure.

La clause de participation aux bénéfices du Support libellé en euros ne définit pas de minimum contractuel. Les actifs sous-jacents du Support libellé en euro sont choisis par IMPÉRIO et sont composés principalement d'obligations, d'actions et d'immobilier.

### Investisseurs de détail visés

Ce produit ne requiert pas de connaissances particulières et/ou d'expérience en matière financière. Il s'adresse aux Souscripteurs, personnes physiques, qui souhaitent une garantie en capital ou qui ne souhaitent prendre aucun risque sur les marchés financiers ou qui souhaitent privilégier la sécurité de leur investissement sur le rendement.

Le produit ne comporte aucun terme de placement. La durée d'investissement dépend de l'objectif de placement de chaque investisseur. Aucune pénalité n'est appliquée en cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée sur l'épargne constituée au titre des versements libres.

Des frais de 5% sont appliqués en cas de rachat partiel ou total, au cours des cinq premières années, sur l'épargne constituée au titre des versements programmés. Aucuns frais ne sont appliqués à compter de la fin de la cinquième année.

## ➤ Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



- 1 - classe de risque la plus basse
- 2 - classe de risque basse
- 3 - classe de risque entre basse et moyenne
- 4 - classe de risque moyenne
- 5 - classe de risque entre moyenne et élevée
- 6 - classe de risque élevée
- 7 - classe de risque la plus élevée



La période de détention recommandée est de 1 an. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit au moins 1 an.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque de 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

- Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser l'intégralité des sommes dues, vous pourriez perdre une partie ou l'intégralité de votre investissement.  
Toutefois, vous bénéficiez d'un système de garantie des assurances de personnes (voir la section « Que se passe-t-il si IMPERIO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## Scénarios de performances

Investissement de 10.000 EUR		1 an	5 ans	10 ans
Scénarios				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 946,88 €	9 959,53 €	10 026,01 €
	Rendement moyen annuel	-0,53%	-0,08%	0,03%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 014,43 €	10 198,17 €	10 462,49 €
	Rendement moyen annuel	0,14%	0,39%	0,45%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 098,21 €	10 498,86 €	11 021,76 €
	Rendement moyen annuel	0,98%	0,98%	0,98%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 181,05 €	10 803,57 €	11 602,81 €
	Rendement moyen annuel	1,81%	1,56%	1,50%

- Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, 5 ans ou 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous fassiez un versement libre initial de 10.000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.  
Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés ci-dessus sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.  
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### ➤ Que se passe-t-il si IMPERIO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

IMPERIO dispose de règles prudentielles strictes visant à préserver sa solvabilité. Si malgré ces mesures, la Compagnie se trouvait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, vous pourriez bénéficier de la garantie du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Ce Fonds a pour objet de préserver les droits des assurés, des souscripteurs, des adhérents et des bénéficiaires de contrats d'assurance vie, et/ou de capitalisation.

L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs de l'assureur sous la responsabilité de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'indemnisation prévue par le Fonds de garantie est applicable par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation détenus au sein d'une même société. Le montant d'indemnisation garanti par le Fonds de garantie est limité à 70.000 EUR par compagnie d'assurance et par personne (assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat).

### ➤ Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour une période de 1 an, 5 ans et 10 ans. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous fassiez un versement libre initial de 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

IMPERIO prélève des frais de gestion au titre du Support libellé en euro.

Des frais de 5% sont imputés en cas de rachat partiel ou total, au cours des cinq premières années, sur l'épargne acquise au titre des versements programmés. Aucuns frais ne sont appliqués en cas de retrait anticipé (rachat partiel ou total), sur l'épargne acquise au titre des versements libres.

Les chiffres ci-dessous n'intègrent pas les frais du contrat sur lequel est proposé le Support libellé en euro.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous sortez à la fin de la 1 <sup>ère</sup> année	Si vous sortez au terme de 5 ans	Si vous sortez au terme de 10 ans
Coûts totaux	90,33 €	274,71 €	462,53 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,90%	0,91%	0,91%

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,09%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,82%	L'incidence des coûts qu'IMPERIO prélève chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement liées aux résultats. Cette commission est prélevée sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement. Ce montant est prélevé lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

## ➤ Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 1 an**

- Indépendamment de la durée de détention du contrat dans lequel est proposé le Support libellé en euro, pour des considérations fiscales, la durée de détention recommandée du Support fixée à un an a été déterminée en fonction (i) du cadre légal de la détermination du taux minimum garanti prévu par le Code des assurances, (ii) de l'investissement sur le Support en euro qui présente un risque et rendement faible et qui est particulièrement adapté à une période courte de un an.
- Suivant l'expiration du délai de renonciation, vous pouvez demander un rachat partiel ou le rachat total des montants investis sur le Support ou une avance, dans les conditions fiscales et légales en vigueur. Avant d'envisager un rachat, vous devez prendre en considération les conditions fiscales applicables.
- La demande de rachat doit être effectuée par courrier adressé au siège social d'IMPERIO.
- Aucune pénalité spécifique au Support n'est appliquée en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée sur l'épargne acquise au titre des versements libres. Des frais de 5% sont imputés, en cas de rachat partiel ou total, au cours des cinq premières années, sur l'épargne acquise au titre des versements programmés.

## ➤ Comment puis-je formuler une réclamation ?

Votre Conseiller habituel est à votre disposition pour prendre en compte votre demande ou votre réclamation et pour rechercher avec vous la meilleure solution.

Si la réponse de votre Conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre réclamation par courrier postal à IMPERIO Service Clients-18-20 rue Clément Bayard - 92300 Levallois-Perret ou par courriel à [service.clients@imperio.fr](mailto:service.clients@imperio.fr)

Si, à l'issue des procédures internes de règlement des réclamations et après communication de la position définitive d'IMPERIO, aucune solution n'a été trouvée, vous disposez de la faculté de faire appel au Médiateur :

- Par courrier postal à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
- Ou directement sur le site internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Le recours au Médiateur est gratuit. Son avis ne s'impose pas et laisse toute liberté pour saisir éventuellement la juridiction judiciaire compétente.

## ➤ Autres informations pertinentes

Les documents d'informations supplémentaires remis par votre Conseiller en vertu de la législation française sont :

- les Conditions générales valant Note d'information du contrat sur lequel est proposé le Support libellé en euros, qui comportent notamment les conditions d'exercice de la faculté de renonciation, et le mécanisme de détermination de la valeur de rachat ;
- l'Annexe 1 des Conditions générales comportant les conditions des garanties optionnelles en cas de décès ;
- l'Annexe 2 présentant la liste des Supports éligibles au contrat et leurs principales caractéristiques ;
- l'Annexe 3 présentant les principales caractéristiques fiscales du contrat ;
- le DIC - Documents d'informations clés réglementaires du contrat multisupport qui accueille le Support libellé en euro ;
- les DIC1 - Documents d'informations clés pour l'investisseur de chaque support d'investissement, autre que le Support libellé en euros ;
- le DIS - Documents d'informations spécifiques des profils de gestion « pilotée » proposés dans le cadre du contrat ;
- la demande de souscription et ses Annexes.

Les documents d'informations réglementaires sur les supports d'investissement sont consultables sur le site internet d'IMPERIO [www.imperio.fr](http://www.imperio.fr)

Vous pouvez consulter le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière d'IMPERIO sur le site internet [www.imperio.fr](http://www.imperio.fr)